REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'INTEGRATION AFRICAINE
DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES
SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

AMBASSADE DU SENEGAL
EN BELGIQUE, AU LUXEMBOURG
ET AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE

004 N°.....ASB/AMB

Bruxelles, le 30 OCT. 2026

NOTE D'INFORMATION

Il est porté à la connaissance des sénégalais établis en Belgique et au Luxembourg que dans le cadre des « Jokkoo ak Ambassade », une rencontre entre les équipes de la Chancellerie et la communauté sénégalaise de la Wallonie se tiendra à **Liège**.

Date : samedi 07 novembre 2026
Heure : de 11H00 à 18H00
Lieu : Salle le Sultan
Adresse : Avenue de la Croix-Rouge 284, 4020 Liège.

A cette occasion, le service consulaire de l'Ambassade et une équipe d'enrôlement de cartes nationales d'identité et de passeports seront déployés sur place à partir de 11H00.

Les informations relatives aux pièces à fournir pour l'obtention de la carte nationale d'identité pour tout ressortissant sénégalais âgé d'au moins 5 ans sont les suivantes :

❖ **Nouvelle demande de carte nationale d'identité biométrique :**

1. **Si vous êtes né au Sénégal :**

- Un extrait de naissance original de moins de 12 mois ;
- Une copie littérale ;
- Un certificat de nationalité sénégalaise original ;
- Une copie de la carte d'identité du père ou de la mère.

2. **Si vous êtes né en Belgique, au Luxembourg ou un autre pays étranger :**
 - Un extrait de naissance transcrit original de moins de 12 mois ;
 - Un pièce d'identité sénégalaise et un extrait de naissance de moins de 12 mois du père ou de la mère (plus photocopie) ;
 - Un justificatif de domicile (facture, quittance de loyer).

❖ **Renouvellement de carte d'identité numérique ou biométrique:**

- Original de la pièce d'identité numérisée, plus une photocopie ;
- Un extrait de naissance ;
- Une copie littérale ;
- Un justificatif de domicile (facture, quittance de loyer).

❖ **Pour une demande de duplicata suite à une perte de votre CNI biométrique :**

- Certificat de perte délivré par la police du lieu de résidence ;
- Extrait de naissance de moins de 12 mois original ;
- Un timbre de **15,5 Euros**.

NB : Dans tous les cas, pour les personnes qui ont des jugements de 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 ou 2025, il faut impérativement présenter :

- les documents du jugement délivrés par le tribunal (autorisation du jugement et l'extrait des minutes du greffe) ;
- Un extrait de naissance ;
- Une copie littérale.

L'Ambassade prie les sénégalais établis en Belgique et au Luxembourg de bien vouloir contribuer à la réussite de cette rencontre.

Pour l'Ambassadeur et P.O.
Le Premier Conseiller

AMBASSADE DU SENEGAL * BRUXELLES *

Ousmane Sanegui LOUM

Avenue Franklin Roosevelt 196, - 1050– Ixelles - Tel : 02/673 00 97 - Fax : 02/675 04 60
Email : ambassadesenegal@skynet.be - Site internet : https://ambassadesenegal.be/